

Adaptation des marchés TE44 à la conjoncture économique

2 et 4 octobre 2023



territoire
d'énergie

LOIRE-ATLANTIQUE



Les intervenants



Raymond CHARBONNIER
Président TE44



Jean-Pierre BELLEIL
Vice-président TE44



Dominique DAVID
Vice-président TE44



Christelle HUMSKI
Directrice Générale des Services
christelle.humski@te44.fr



Anne-Sophie LAHMAR
Directrice Générale Adjointe
Administration, Finances et Informatique
anne-sophie.lahmar@te44.fr



Luc GIRAUDEAU
Directeur Général Adjoint
Activités opérationnelles
luc.giraudeau@te44.fr



Sommaire

1. Contexte économique général
2. Présentation de nos marchés travaux et maintenance éclairage public (EP)
3. Printemps 2023, l'alerte des entreprises
4. 2022, premier soutien aux entreprises
 - *2022, mise en œuvre de la théorie de l'imprévision*
 - *2023, imprévision non répliquable : pourquoi ?*
5. 2023 : des marchés déconnectés du contexte économique inflationniste
 - *Les leviers retenus pour compenser l'inflation*
 - *Les incidences sur les budgets TE44 & adhérents*
6. Les marchés non concernés par ces nouveaux modes de révision
7. Le cas particulier du marché Eiffage
8. TE44, la collectivité mutualisatrice de l'énergie publique
9. Des décisions en cohérence avec le projet de mandat

1. Contexte économique général



Contexte économique général

- 2020-2021 ● Crise liée à la pandémie du COVID
- 2022 ● Début du conflit russe en Ukraine qui impacte directement les économies européennes
 - Flambée des prix de l'énergie
 - Augmentation des prix des matières premières
 - (...)
- 2023 ● Crise marquée par une poussée inflationniste

Impacts sur nos entreprises

Malgré un **contexte à priori favorable** marqué par une dynamique de territoires et de la commande publique, nos entreprises locales sont confrontées au :

- Renchérissement du coût de l'énergie
- Renchérissement des matières premières (carburants, cuivre, aluminium, etc.)

- Augmentation importante des coûts salariaux
- Pénurie de personnels qualifiés
- Turnover important dans un contexte de faible taux de chômage



Altération de l'équilibre économique des marchés

2. Présentation de nos marchés travaux et maintenance éclairage public (EP)





Les marchés concernés par la crise économique

➤ Marché de **Travaux**

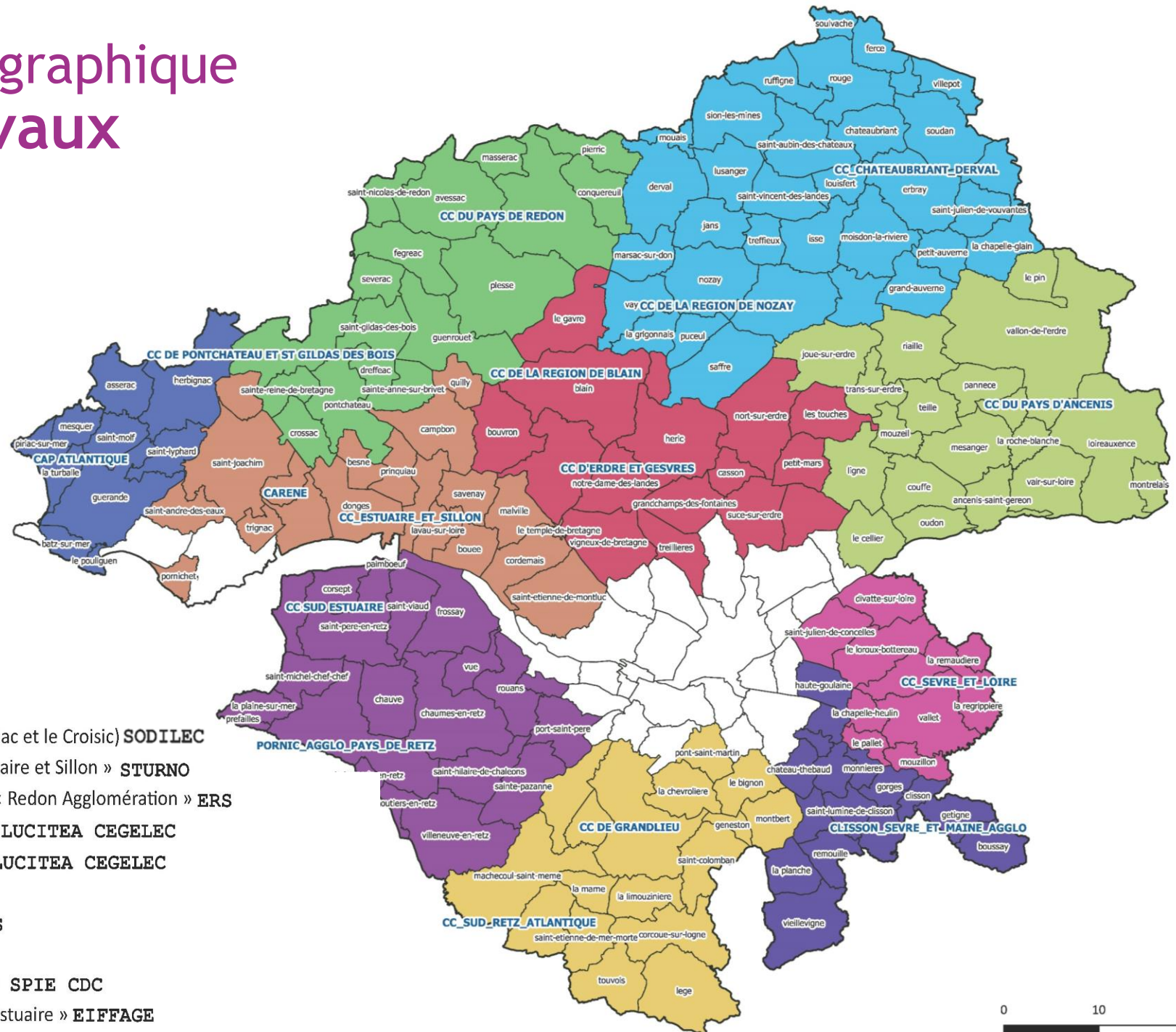
8 titulaires

- Eiffage
- Spie / CDC
- VFE
- Philippe et Fils
- Sobeca
- Lucitea / Cegelec
- ERS
- Sturno

- Marché à bons de commande renouvelable 3 fois 1 an
- Du 01/04/2021 au 31/12/2024
- Prix établis sur la base des prix de **été 2020**
- **Révision annuelle** des prix chaque 1^{er} janvier



Répartition géographique du marché Travaux



Les marchés concernés par la crise économique

Marché de **Maintenance** Éclairage public (EP)

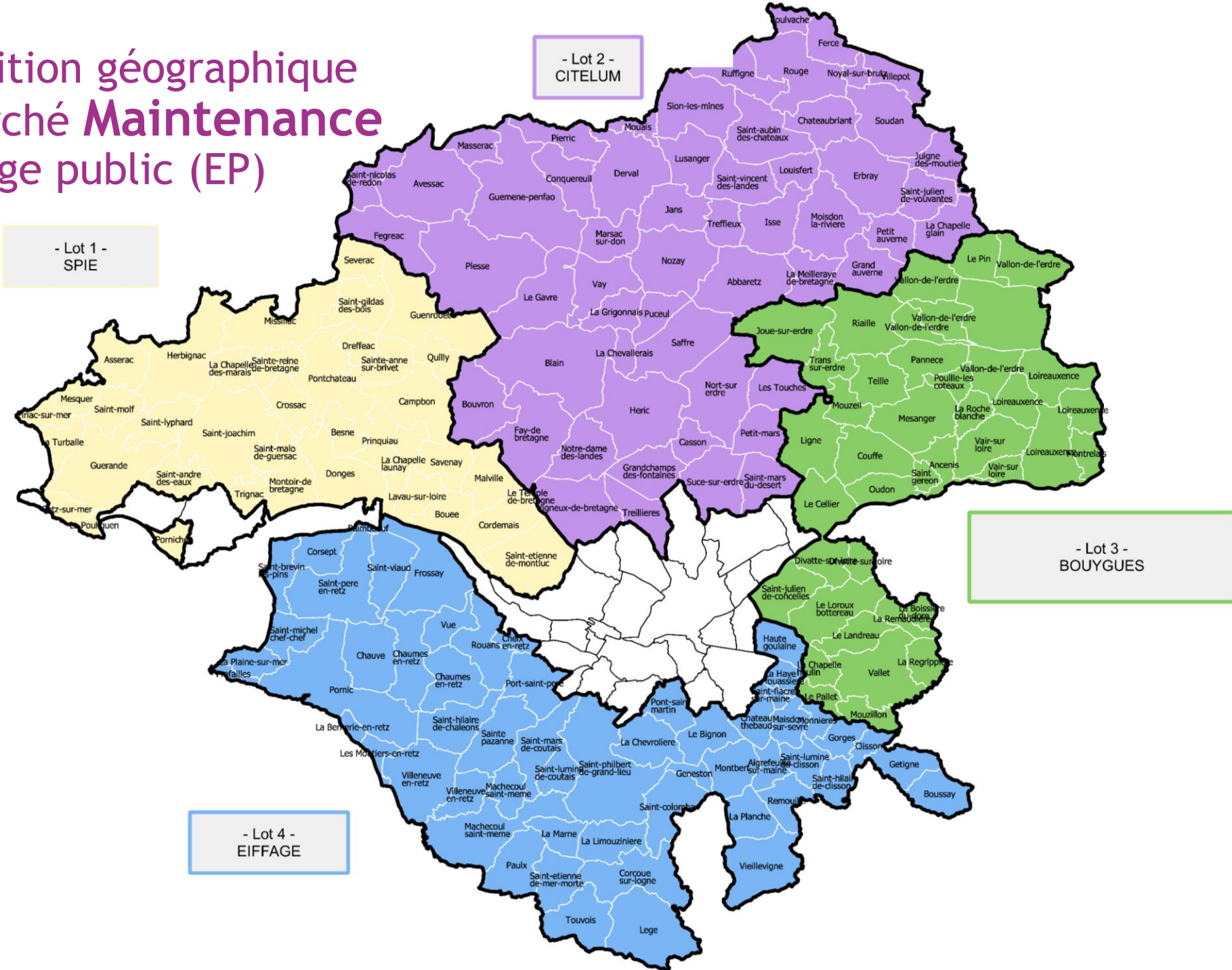
4 titulaires

- Eiffage
- Spie
- Citelum (Dalkia)
- Bouygues

- Marché à bons de commande établi pour 2 ans, renouvelable 1 fois
- Du 01/01/2021 jusqu'au 31/12/2024
- Prix établis sur la base des prix de **l'été 2020**
- **Révision annuelle des prix** au 1^{er} janvier



Répartition géographique du marché Maintenance Éclairage public (EP)



3. Printemps 2023, l'alerte des entreprises



Les entreprises donnent l'alerte

avril ● 1^{ères} alertes des entreprises via leurs syndicats professionnels SERCE et SRER

> Les équilibres financiers ne sont plus tenus.

16 mai ● 1^{ère} rencontre entre les élus de TE44 et les syndicats professionnels

mai/juin ● > Consultation de la Préfecture par TE44

Étude des évolutions possibles pour rétablir l'équilibre financier

Été ● Échanges avec les syndicats professionnels - Élaboration par les élus du bureau de TE44, de scénarii équitables pour les parties

7 septembre ● Rencontre élus TE44 - syndicats professionnels : présentation des propositions du bureau

15 septembre ● Propositions acceptées par la profession - Avis favorable de la Commission Appels Offres

28 septembre ● Délibération du comité syndical de TE44

4. 2022, premier soutien aux entreprises

- *2022, mise en œuvre de la théorie de l'imprévision*
- 2023, imprévision non répliquable : pourquoi ?



2022, mise en œuvre de la théorie de l'imprévision

Crise post pandémie + Guerre en Ukraine +
hausse des matières premières et de l'énergie



Bouleversement temporaire
de l'équilibre du contrat



Situation exceptionnelle



**Seule solution règlementaire
été 2022 =
application de la théorie de l'imprévision**

**Prise en charge d'1 million d'€ sur
les fonds propres de TE44 pour
soutenir :**

- L'activité des entreprises titulaires du marché de travaux
- L'équilibre budgétaire des adhérents



4. 2022, premier soutien aux entreprises

- *2022, mise en œuvre de la théorie de l'imprévision*
- **2023, imprévision non répliquable : pourquoi ?**



2023, imprévision non répliquable : pourquoi ?

En 2023, situation « non exceptionnelle »



Théorie de l'imprévision
non applicable



Nouveaux leviers à envisager
conformément à l'évolution de la réglementation



Modification des modalités
de révision des marchés

5. 2023, des marchés
déconnectés du contexte
économique inflationniste



2023, des marchés déconnectés du contexte économique inflationniste

- Marchés lancés **été 2020**
- **Révision annuelle** du coefficient au 1er janvier
- Des indices nationaux de révision de travaux publics (index TP12) en **augmentation constante et inédite** depuis début 2023

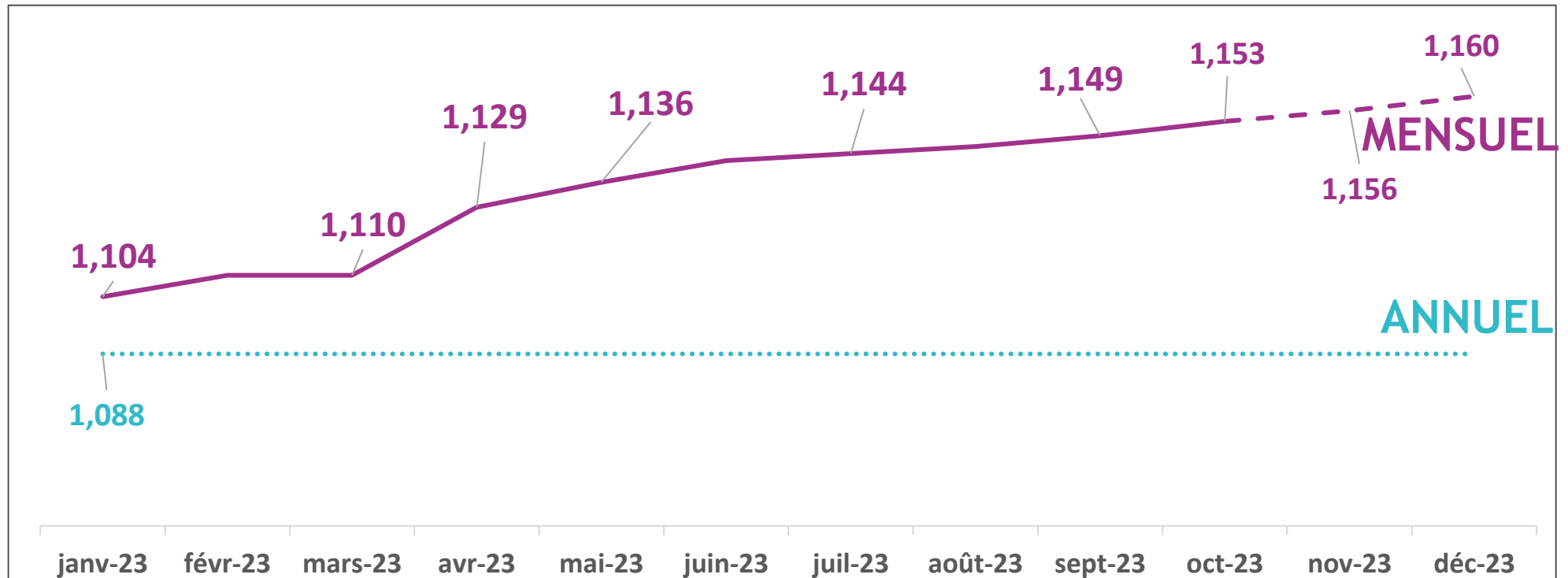


Des marchés déconnectés du contexte économique inflationniste

Evolution des Index TP marché de **Travaux** (TP12a)

Projection avec un coefficient de révision mensuel

Situation actuelle



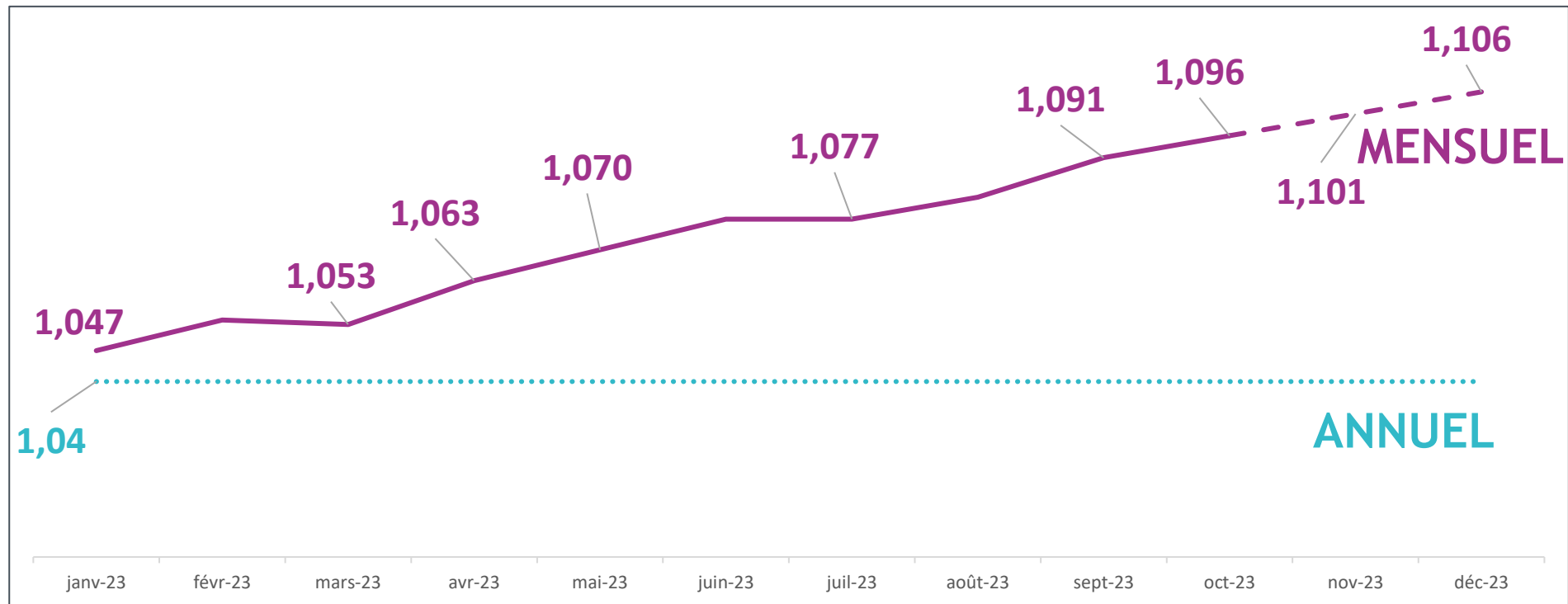


Des marchés déconnectés du contexte économique inflationniste

Evolution des Index TP marché de maintenance EP (TP12c)

Projection avec un coefficient de révision mensuel

Situation actuelle



*Les leviers retenus pour
compenser l'inflation*



Les leviers retenus pour compenser l'inflation

- Passage à une **révision mensuelle** du coefficient de révision du marché
- Prise en compte en 2023 de **l'inflation à 100%** au lieu de 85%
(analyse en cours pour 2024)
- **Revalorisation** des coûts de terrassement sur les **effacements** de réseaux
(spécifique au marché public de travaux)
- **Rétroactivité** des mesures sur les bons de commandes émis depuis le 01/01/23 non facturés

Les évolutions des marchés travaux et maintenance EP

Avant

● **Prix révisé =**
Prix marché x (0,15 + 0,85 x [Index
janvier 23 / Index Août 2020])

★ **Coefficient de difficulté
terrassements des effacements =**
1,23

Les évolutions

● **Prix révisé =**
Prix marché x [**Index mensuel** / Index Août
2020]

★ **Coefficient de difficulté
terrassements des effacements =**
1,40

*Les incidences sur les budgets
TE44 & Adhérents*



Impact sur le budget de TE44 : Prise en charge sur fonds propres de près d'1 million d'€

	Budget voté 2023	Surcoûts totaux	
Total dépenses	33 273 k€	1 832 k€	<i>Soit +5,5%</i>

Surcoût pour
Les demandeurs

647 k€

Surcoûts pris en charge
par TE44

967 k€

% TE44

52,8%

+ Coûts de gestion interne
pour les évolutions
= 1/2 équivalent temps plein

Participation des adhérents calculée sur les coûts réels des travaux*

*Règle issue du guide financier TE44

Ce qui évolue pour l'année 2023

Dossiers 2023 lancés
avant le 30/09/2023
non soldés

Décision du Comité syndical du 28/09

Pour limiter l'impact sur les finances des collectivités, sont pris en charge en totalité par TE44 :

- La majoration terrassements sur les effacements non répercutée au demandeur ($\approx 7\%$)
- La révision sur les coûts de maintenance EP (montants individuels faibles)

Dossiers lancés
après le 1^{er} octobre 2023

- **Durée de validité** des avis de participation pour les Travaux **limitée à 3 mois** (90 jours fin de mois) pour limiter les impacts de l'inflation
- Prise en compte d'un **coefficient d'inflation de 3%** pour le calcul des participations pour limiter les ajustements

Ordre de grandeur des impacts financiers, à partir d'exemples concrets pour les **adhérents** et **TE44**

Simulation pour 5 dossiers engagés les plus impactants : +5 % maximum pour les demandeurs

Nature du dossier	Cout prévisionnel HT	Participation prévisionnelle adhérent	Actualisation participation	% évolution	Reste à charge TE44	% Reste à charge TE44
Renforcement-sécurisation	120 470 €	0 €	0 €	/	5 240 €	100%
Alimentation électrique	338 260 €	221 220 €	7 710 €	3,5%	4 080 €	35 %
Effacement électrique	167 740 €	137 130 €	6 950 €	5,1%	11 720 €	63 %
Eclairage public	142 580 €	116 560 €	4 040 €	3,5%	900 €	18 %
Génie civil télécom	48 840 €	42 590 €	2 170 €	5,1%	310 €	13 %

Impact demandeur

Que va-t-il se passer sur vos dossiers 2023 ?

Dossiers avec :

- 1 **estimation envoyée** à la collectivité mais **sans retour** validé
- 2 **estimation validée** par la collectivité, avec étude en cours
- 3 **avis de participation envoyé** mais **non validé** par la collectivité
- 4 **avis de participation signé** par la collectivité avec travaux **en cours** et non soldés

Réception par la commune de :

- estimation actualisée** pour tous les dossiers valides *
- avis de participation actualisé** après validation de l'étude de l'entreprise travaux par TE44
- avis de participation actualisé « annule et remplace »** pour signature par la collectivité
- montant actualisé** à l'**avis de solde** de participation

(*moins de 3 mois = émises après 01/07)

6. Les marchés non concernés par ces nouveaux modes de révision



Les marchés non concernés par ces nouveaux modes de révision ...qui impactent néanmoins TE44

- ICE : Gestion des infrastructures de communications électroniques
- IRVE : Infrastructures de recharges pour véhicules électriques
 - marché groupé => **Revalorisation** prise en charge intégralement par TE44 (40 k€)

7. Le cas particulier du marché Eiffage

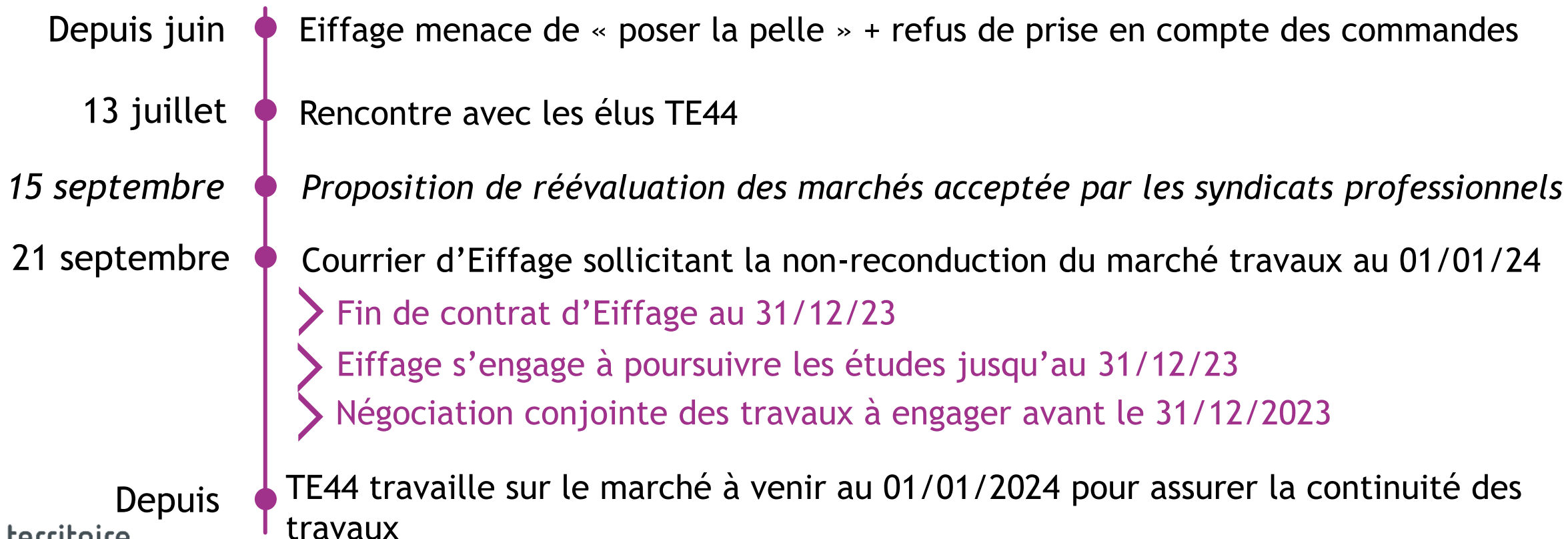




Le cas particulier du marché de travaux Eiffage

Intervention d'Eiffage sur les territoires de 2 EPCI :

- Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz
- Communauté de communes Sud Estuaire



8. TE44, la collectivité mutualisatrice de l'énergie publique



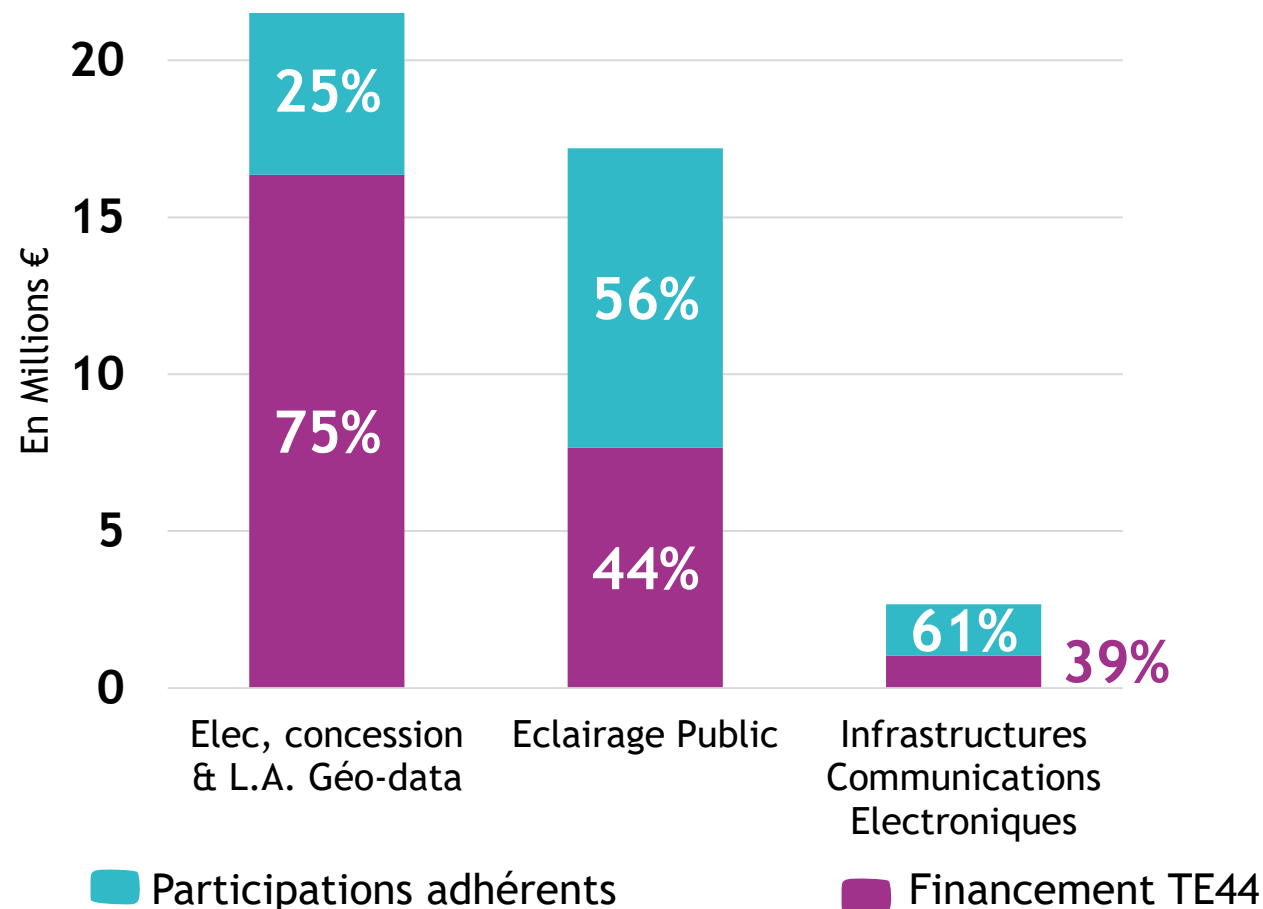


TE44, la collectivité mutualisatrice de l'énergie publique

Focus sur la répartition des financements des réseaux

- TE44 : **mutualisation des expertises et des coûts** pour ses adhérents
- TE44 : **financement** d'une part **importante** des travaux

- Adhérents : **économies substantielles** sur les travaux demandés à TE44



9. Des décisions qui s'inscrivent dans le projet de mandat





Une décision en cohérence avec le projet de mandat



Confiance



Équité



Sobriété



Stratégie

1 Renforcer la qualité des relations avec les collectivités, en **clarifiant nos engagements**

2 Organiser la planification énergétique des collectivités

3 Assurer notre mission d'Autorité Organisatrice au service de la politique énergétique du territoire

4 Permettre la massification de la production d'énergies renouvelables sous gouvernance locale

5 Accompagner les projets d'aménagement afin de développer des réseaux d'énergie efficients

6 Œuvrer à la continuité numérique au service de la qualité de vie et de la maîtrise de l'énergie

7 Décliner sur l'ensemble du territoire les orientations nationales et les bonnes pratiques

8 Garantir l'accès à un service public de l'énergie de qualité pour tous, **au coût le plus juste**

9 Assurer un Eclairage public sobre et de qualité

10 Favoriser les mobilités bas carbone en développant les infrastructures de mobilité

11 Massifier les chantiers de maîtrise de l'énergie sur les bâtiments publics en coordonnant les partenaires

12 Organiser le développement de l'autoconsommation territoriale

13 Expérimenter pour faciliter la massification

14 Évaluer et **partager l'impact de nos décisions**

15 Valoriser et exploiter les données énergétiques au service du territoire

16 Définir et partager une stratégie énergétique dynamique pour les collectivités

 Retrouvez-nous à tout moment sur :



www.te44.fr



[Territoire d'énergie Loire-Atlantique](#)



[Territoire d'énergie Loire-Atlantique](#)



www.sydelaenergie44.fr

Merci à tous
pour votre attention
et bonne journée

